Décision 17-DCC-223 du 22 décembre 2017

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Sogope par les sociétés ITM Entreprises et Macrilou

Posted on: 24 janvier 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sociétés ITM Entreprises et Macrilou
Dispositif(s)	Inapplicabilité du contrôle
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société Sogope

Lire

Le texte intégral
35.96 Ko